

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2020
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2020 a été validé à la majorité avec une observation par les membres du Conseil Municipal présents.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par M. Le Maire :

- 4 novembre 2020 : Maitrise œuvre attribuée à L'Atelier 1 pour la construction d'un bâtiment périscolaire.
- 4 novembre 2020 : Avenant N°1 moins-value de 9 683,60 € HT complexe sportif EIFFAGE.
- 20 novembre 2020 : Avenant N°2 plus-value de 14 030,00 € HT complexe sportif EIFFAGE.
- 24 novembre 2020 : Avenant contrat assurance N°22 véhicules à moteur.
- 26 novembre 2020 : Décision portant modification d'une régie de recettes OMAJE (service jeunesse) pour paiement en ligne des usagers.

3) Opposition au transfert du PLU de la commune de Montady à la communauté de communes La Domitienne

Le Conseil Municipal, compte tenu des forts enjeux en termes économiques et d'aménagement de son territoire que représente la compétence Plan Local d'Urbanisme pour la commune, à l'unanimité par 26 voix pour, s'est opposé au transfert du PLU de la commune de Montady à la communauté de communes La Domitienne au 1er janvier 2021, afin de rester décisionnaire à l'échelle la plus locale possible.

4) Ressources humaines - Contrat pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix pour, s'est prononcé favorablement pour la création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité d'agent technique territorial contractuel du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 à 35h/semaine, et a autorisé Monsieur Le Maire à le signer.

5) Ressources Humaines - Compte Personnel de Formation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix pour, s'est prononcé favorablement pour valider le règlement du compte personnel de formation présenté, qui permet aux agents d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de leur vie professionnelle, et a chargé Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

6) Budget principal M14/2020 : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à la majorité par 22 voix pour et 4 voix contre, a approuvé la décision modificative n° 1, pour procéder à des virements de crédits d'investissement affectés au complexe sportif, à l'avenue Pierre Lacans et à l'aménagement du village.

7) Prise en charge d'une parcelle du lotissement « Les Lavandines »

Le Conseil Municipal, à la majorité par 22 voix pour et 4 abstentions, a donné son accord pour l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle D 661 de 12 m² appartenant à Montady Aménagement, a autorisé M. Le Maire à mettre en œuvre la procédure correspondante et à signer l'acte y afférent.